



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-369 quater**

**Publié le 05 octobre 2022**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France – abroge et remplace la décision du 11 mai 2022

### **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif n°2 du 5 octobre 2022 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord-Pas-de-Calais

## **DÉCISION**

portant délégation aux agents de la DREAL Hauts-de-France

### **Abroge et remplace la décision du 11 mai 2022**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2019 nommant monsieur Laurent TAPADINHAS ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

Vu l'arrêté du préfet du Nord du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France :

## **DÉCIDE**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord en date du 19 juillet 2021 à :

- madame Florence CLERMONT-BROUILLET, directrice adjointe
- monsieur Matthieu DEWAS, directeur adjoint

Monsieur Francis BOULANGER, secrétaire général

Madame Anne LANGUE, secrétaire générale adjointe

Monsieur Nicolas MASERAK, chef du service risques

Monsieur Marc MANCINI, adjoint au chef du services risques

Monsieur Xavier STREBELLE, adjoint au chef du service risques

Monsieur Marc GREVET, chef du service eau et nature

Monsieur Didier LHOMME, adjoint au chef de service eau et nature

Monsieur John BRUNEVALL, chef du service énergie, climat, logement aménagement du territoire

Madame Chantal ADJRIOU, cheffe du service information, développement durable et évaluation environnementale

Monsieur Frédéric CARLIER, chef du pôle promotion de la transition

Monsieur Lionel MIS, chef du service sécurité des transports et des véhicules

Monsieur Nicolas BOVE, adjoint au chef du service sécurité des transports et des véhicules

Madame Séverine FEBVRE, cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Nicolas LENOIR, adjoint à la cheffe du service mobilité et infrastructures

Monsieur Sébastien CARRÉ, chef d'UD de Lille

Monsieur Hakim CHERIGUI, adjoint au chef d'UD de Lille

Madame Isabelle LIBERKOWSKI, cheffe de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Medhy MELIN, adjoint à la cheffe de l'unité départementale du Hainaut

Monsieur Arnaud DEPUYDT, chef de l'unité départementale du Littoral  
Monsieur Grégory LEFRANCOIS, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral  
Monsieur Nicolas PACAULT, adjoint au chef de l'unité départementale du Littoral

## Article 2

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe I-1 (mines, carrières et terrils, eaux souterraines et minérales, espaces souterrains, explosifs)  
à :

Monsieur BIADALA Christophe  
Monsieur COURAPIED Laurent  
Monsieur EMIEL Christophe  
Monsieur DEBONNE Olivier  
Madame MAUROUX Sarah  
Monsieur SOUTIF Cédric  
Madame ALEXANDRE Marie  
Madame TAIN Caroline  
Monsieur BOUCHIND'HOMME Philippe

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe I-2 (environnement industriel) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent  
Monsieur SANTERRE Nicolas  
Monsieur COURAPIED Laurent  
Madame GABREAU Mathilde  
Monsieur COLACCINO Sandro  
Monsieur DEBONNE Olivier  
Monsieur EMIEL Christophe  
Madame KICHENARADJOU Amélie  
Monsieur LEFRANCOIS Grégory  
Monsieur VANDEWALLE Thomas  
Monsieur PACAULT Nicolas  
Madame TAIN Caroline  
Monsieur DOURLIN Thomas  
Monsieur LECLUSE Jean-Marie  
Madame FREY Claire  
Monsieur MELIN Medhy  
Madame PEREZ Charlotte  
Madame VIRETTE Hélène  
Madame GILLE Christine  
Monsieur MASSON Vincent

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe I-3 (équipements sous pression) à :

Monsieur CHAUVEL Laurent  
Monsieur CARON Philip  
Monsieur FONTAINE Julien  
Madame GABREAU Mathilde  
Monsieur PACOT Guillaume  
Monsieur PHILIPP Maxime  
Monsieur HAMMER Benoit  
Monsieur LARUE Quentin

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,

paragraphes I-4 (production, transport et distribution d'énergie) à :

Monsieur PHILIPP Maxime  
Monsieur CHAUVEL Laurent  
Madame GABREAU Mathilde  
Monsieur CARON Philip  
Madame MASCARTE Virginie

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
Paragraphe II-1 (Protection de la nature et des paysages) à :

Monsieur BINCE Frédéric  
Monsieur GONIDEC David

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe III (Énergie) à :

Madame ASLANIAN Élisabeth  
Monsieur BILLET Fabien  
Monsieur FASQUEL Pascal  
Monsieur PARADIS Fabien  
Madame LENGLET Claire  
Madame BERQUET Virginie

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe IV-1 (véhicules) à :

Monsieur BRUNET Didier  
Madame LIBERKOWSKI Isabelle  
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric  
Madame FREY Claire  
Monsieur LECLUSE Jean-Marie  
Monsieur BOUSSARD David  
Monsieur CARRÉ Sébastien  
Madame MARX Florine  
Monsieur DUPLAT Sébastien  
Monsieur CARIN Grégory  
Monsieur DAUCHEZ Jean-Bernard  
Monsieur PERIN Franck  
Monsieur DEVRED Bruno  
Monsieur VANDEVOORDE Guillaume  
Monsieur DUBRULLE Grégory  
Monsieur MABUT Harry  
Monsieur MARCHAL Eric  
Monsieur OPIGEZ Pascal  
Monsieur EL MOUDEN Hicham  
Monsieur VATBLED Philippe  
Madame LAMAND Stéphanie  
Monsieur VUYLSTEKER Alexandre  
Monsieur WILLEMART Marcel  
Monsieur GIBAULT Aurélien  
Monsieur LAHONDES Dominique  
Madame ABOULAHCEN Malika  
Monsieur HENRIQUES Francisco  
Madame TONNEL Christine

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe IV-2 (transports exceptionnels) à :

Madame AJARRAY-ALIOUCHE Louiza

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,

paragraphe IV-3 (régulation et contrôle des entreprises de transports terrestres) à :

Madame CANLERS Elvire  
Monsieur DE SAINT VAAST Pascal  
Madame AJARRAY-ALIOUCHE Louiza

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe V-1 (sécurité des transports publics guidés) à :

Madame FEBVRE Séverine  
Monsieur LENOIR Nicolas  
Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)
- décision d'autorisation de réalisation des tests et essais avant mise en exploitation, marche à blanc, essais à vide sur une ligne en exploitation
- décision d'approbation de dossiers et de mise en service de nouveaux équipements, dans le cadre de travaux sur une ligne dont l'exploitation est maintenue en parallèle
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

- gestion des événements affectant la sécurité :
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles :
- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

- l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021  
paragraphe V-2 (système de transport publics guidé à vocation historique ou touristique) à :

Madame FEBVRE Séverine  
Monsieur LENOIR Nicolas  
Monsieur FOLLEBOUT Luc

à l'exception des décisions suivantes :

- Suivi des dossiers et documents d'exploitation réglementaires :

- gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux, aux modifications substantielles des systèmes existants et aux réévaluations périodiques de la sécurité des systèmes (DDS, DPS, DAE, DS, DSR, DSA)
- décision d'autorisation de travaux, de réalisation de tests et essais, de mise en exploitation
- gestion des documents d'exploitation et de leurs modifications (RE, RP, RSE, PIS)
- décision concernant la gestion des documents

- Suivi des systèmes en exploitation :

- gestion des événements affectant la sécurité
- information de l'administration centrale (DGITM et CMVOA) et du BEA-TT en lien avec le STRMTG
- gestion des situations sensibles
- imposition de mesures spécifiques d'analyse, de surveillance ou d'amélioration
- mise en demeure de se conformer aux obligations de sécurité
- décision de mesures restrictives ou suspensives d'exploitation
- décision de lever les mesures restrictives ou suspensives d'exploitation

### Article 3

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 4 de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021  
paragraphe VII (Expert pour le contrôle des épreuves à pression) à :

Madame LIBERKOWSKI Isabelle  
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric  
Monsieur DEPUYDT Arnaud  
Monsieur CHAUVEL Laurent  
Madame GABREAU Mathilde

### Article 4

Délégation est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions définies par :

- l'article 6 de l'arrêté susvisé de monsieur le préfet du Nord du 19 juillet 2021,  
paragraphe VIII (expert pour les essais et épreuves avant mise en exploitation des canalisations de gaz combustible) à :

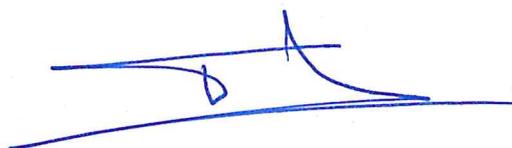
Madame LIBERKOWSKI Isabelle  
Monsieur MODRZEJEWSKI Frédéric  
Monsieur DEPUYDT Arnaud  
Monsieur CHAUVEL Laurent  
Madame GABREAU Mathilde

### Article 5

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom de monsieur le préfet du Nord, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à monsieur le préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 04 OCT. 2022

le directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
des Hauts-de-France



Laurent TAPADINHAS

**ARRÊTÉ modificatif N° 2 du 5 octobre 2022  
portant modification des membres du conseil d'administration de  
l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-  
Calais**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique  
Le ministre de la santé et de la prévention**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 8 septembre 2022 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

**2/ En tant que représentants des employeurs**

Sur désignation de l'union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléant :

Monsieur Juan QUEVAUVILLERS

**3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants**

Sur désignation de l'union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléant :

Monsieur Philippe LOY »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 5 octobre 2022

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale  
l'adjoint



Régis DUBOS

*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*